

SUBVENTIONS REBÂTIR DES VIES 2024-2028

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Quel est le montant des fonds disponibles dans le programme de Subventions Rebâtir des vies?

Les subventions Rebâtir des vies offertes peuvent aller jusqu'à 45 000 \$ par année pour quatre ans.

2. Mon organisation n'a pas de numéro d'organisme de bienfaisance. Puis-je quand même postuler?

Toutes les candidatures doivent être constituées en société, à but non lucratif et avoir un numéro d'organisme de bienfaisance valide attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou un [autre donataire reconnu](#).

Si un autre groupe possédant un numéro caritatif travaille en partenariat et peut assumer la responsabilité de la subvention, il peut faire la demande à l'aide de son numéro de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et devient responsable des fonds et des résultats.

3. Nous avons demandé une subvention dans le passé et n'avons pas réussi. Pouvons-nous quand même postuler?

Oui. Essayez de comprendre pourquoi vous n'avez pas réussi en parlant au personnel de la Fondation et ajustez votre approche en conséquence.

4. Nous recevons déjà du financement de la Fondation canadienne des femmes pour un autre programme. Sommes-nous admissibles à une autre subvention?

Vous pouvez demander du financement pour un autre programme dans un autre volet de subvention de la Fondation et cela n'affectera pas la décision.

5. Nous avons actuellement une subvention de la Fondation canadienne des femmes qui n'est pas terminée. Pouvons-nous quand même demander une subvention?

Vous pouvez quand même déposer une demande de subvention pour un travail nouveau, et non pour des parties du projet/programme censées être réalisées au cours de la période couverte par la première subvention.

6. Puis-je soumettre deux demandes pour le même cycle de subvention?

Non. Nous n'acceptons qu'une proposition par organisation et par cycle de subvention.

7. Pouvons-nous déposer des demandes pour plus d'un volet de subvention de la Fondation? Par exemple, notre organisme peut-il soumettre une demande pour une subvention pluriannuelle Rebâtir des vies et une autre pour une Subvention d'appui communautaire annuelle?

Oui. Vous pouvez poser votre candidature pour plus d'un volet de subventions tant que les demandes ne concernent pas un même projet/programme; les demandes doivent être faites séparément. Les demandes pour plus d'un volet de subventions pour un même projet ne seront pas considérées.

8. Le travail que nous prévoyons d'entreprendre sera effectué sur une période de moins de quatre ans, pouvons-nous déposer une demande pour un projet/programme plus court?

Non. Tous les organismes bénéficiaires de subventions Rebâtir des vies prennent part à des activités conjointes d'évaluation et de communauté de pratique, donc toutes les subventions sont octroyées pour la même durée. Vous pourriez demander une Subvention d'appui communautaire pour obtenir du financement sur une seule année.

9. Puis-je solliciter des fonds pour un programme masculin ou des programmes impliquant des hommes?

Non. La Fondation canadienne des femmes appuie le travail visant à éliminer la violence fondée sur le genre contre les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires. Bien que nous reconnaissons que les programmes pour hommes sont importants pour accomplir cet objectif, ils ne font pas partie de notre mandat.

10. Financez-vous l'achat de mobilier ou du matériel de bureau?

Oui. Ces fonds peuvent être utilisés pour acheter des fournitures ou de l'équipement de bureau, mais ne peuvent pas être utilisés pour couvrir des dépenses en capital majeures (p. ex. des rénovations ou une nouvelle construction).

11. When will grants be made?

Les décisions finales sont rendues par le conseil d'administration en décembre 2023 et les fonds sont versés le 1er mars 2024.

Comme il s'agit d'un processus en deux étapes, les organismes qui ne sont pas invités à soumettre une demande complète à la suite de l'examen de leur lettre d'intention seront avisés à la fin du mois d'août 2023.

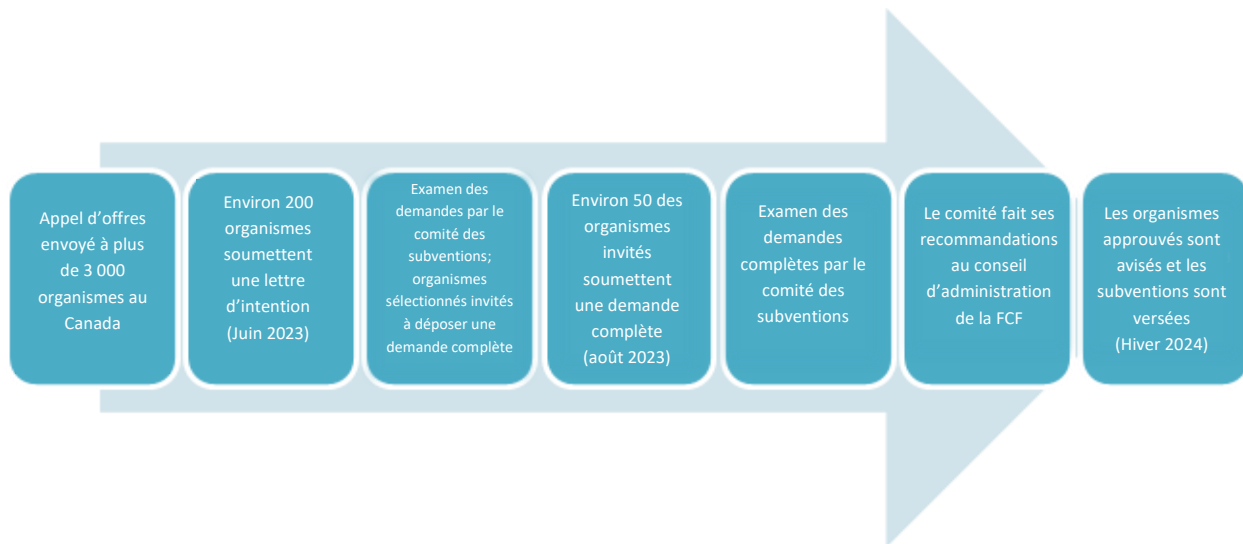
12. Comment serai-je informé des différentes étapes du processus et quand les subventions seront-elles octroyées?

Après avoir lu leur lettre d'intention, nous contacterons tous les organismes demandeurs à la fin du mois d'août 2023 pour leur dire s'ils sont invités ou non à soumettre une demande complète. Les décisions finales seront communiquées par écrit en janvier 2024 à ceux qui auront soumis une demande complète.

13. Puis-je appeler pour des mises à jour par rapport à ma subvention?

Oui, mais n'oubliez pas que nous recevons beaucoup de demandes et que nous pourrions prendre du temps à vous répondre. Habituellement, nous répondons plus rapidement aux courriels.

14. Quelles sont les étapes du processus d'obtention des subventions?



15. J'ai lu cette FAQ et j'aimerais quand même contacter le personnel de la Fondation.

Nous sommes toujours heureuses de parler avec de potentielles bénéficiaires!

Téléphone : (416) 365-1444

Télécopieur : (416) 365-1745

Sans frais : 1 (866) 293-4483

ATS : (416) 365-1732

Jacqueline Hall (poste 231)

Directrice, Initiatives communautaires

vpgrants@canadianwomen.org